THIONEX EC

(ENDOSULFAN)

COMMERCIAL INSECTICIDE

Préparation émulsionnable pour supprimer les insectes des légumes, fruits et grandes cultures.

NO D'HOMOLOGATION 23453 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: endosulfan 400 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya.

LIRE L' ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

DANGER

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Makhteshim-Agan of North America Inc.
4515 Falls of Neuse Road, suite 300
Raleigh, NC, 27609
(919) 256-9305
10884 10/01

CONTENU NET: 10 L

L'insecticide émulsionnable THIONEX EC peut être combiné à la plupart des fongicides, adjuvants et autres insecticides d'usage courant. A n'utiliser que sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

Vérifier la compatibilité des combinaisons avant de faire les mélanges en réservoir à moins que l'usage antérieur des matières à combiner n'ait démontré leur compatibilité physique.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE:

ÉPANDAGE TERRESTRE SEULEMENT: Remplir presque à plein le réservoir de pulvérisation et verser la quantité recommandée de THIONEX EC à la surface de l'eau. Finir le remplissage. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage et la pulvérisation. Il est essentiel de couvrir les deux faces du feuillage pour avoir une meilleur suppression insecticide. Employer 100-300 L/ha pour couvrir à fond. La dose par hectare est donnée pour chaque usage en particulier.

PRÉCAUTIONS propres au produit: Pour toute questions, appeler le fabricant en composant le 1-212-896- 4900. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur 1-519-268-8001 ou un conseiller agricole provincial.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Pour la gestion de la résistance, veiller noter que Thionex EC est un insecticide du groupe 2A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Thionex EC et à d'autres insecticides du groupe 2A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

• Dans la mesure du possible, alterner le Thionex EC ou les insecticides du même groupe 2A avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
• Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
• Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

• Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim-Agan of North America Inc. au 1 212 661-9800.

FRAISIER – Tarsonème du fraisier: Employer 5 L de produit dans 4000 à 8000 L d'eau par hectare. Traiter avant la formation des boutons. Répéter après la cueillette au besoin. Adopter la dose forte pour le feuillage dense. Contre les fortes infestations, il peut être bon d'écimer les plants avant le traitement d'après-récolte. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la cueillette. Ne pas traiter quand les abeilles butinent aux champs. **Punaise terne:** Employer 2,5 L de produit dans 2000L d'eau par hectare. Traiter au début de la floraison et repeater après 10 jours. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la cueillette. Ne pas traiter quand les abeilles butinent aux champs. **Puceron du fraisier:** Employer 2,5 L de produit dans 2000 L d'eau par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la cueillette. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent aux champs. **Cercope des prés:** Employer 2,5 L de produit dans 2000L d'eau par hectare. Traiter le plus tôt possible après l'éclosion des oeufs. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la cueillette. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent aux champs.
On peut recourir au désherbage par les oies 24 heures après le traitement. Ces oies peuvent servir à la consummation humaine deux mois après la dernière pulvérisation.

HARICOTS – puceron du haricots, coccinelle mexicaine du haricots, cicadelle de la pomme de terre:
Employer 1,5 à 2,5 litres de produit par hectare. Pulvériser dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter selon le besoin. Traiter les deux faces du feuillage. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter les haircots de Lima.

BETTERAVE A SUCRE – tisseuse de la betterave, puceron vert du pêcher:
Employer 2 à 2,75 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Ne pas traiter moins de 45 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiger, fans ou résidus de battage). Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR – pucerons, fausse-arpenteuse du chou , fausse-teigne des crucifères (larves), altises, piéride du chou:
Employer 1,5 à 2 litres par hectare. Traiter aux premiers signes que les insectes se nourrissent. Répéter selon le besoin. Adopter la dose faible pour les petites larves ou les altises, et la dose forte pour les pucerons et les grosses larves. Ne pas traiter à moins de 7 jours de la récolte. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fans ou résidus de battage).

RUTABAGA, NAVET – pucerons, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères, altises, piéride du chou: Employer 2 litres de produit par hectare. Ne pas servir au bétail le feuillage traité ; on peut servir les racines. Ne pas traiter à moins de 45 jours de la récolte ni plus de deux fois par saison.

CONCOMBRE, MELON, CITROUILLE, COURGE- pucerons, chrysomèle du concombre, altise de la pomme de terre, perceur de la courge: Employer 1,5 litre de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter selon le besoin. Contre le perceur de la courage, appliquer 4 fois à la base et à la tige du plant, à 7 jours d'intervalle, à partir de la fin juin. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte.

AUBERGINE, POIVRON, ET PIMENT, TOMATE – doryphore de la pomme de terre, altises, puceron vert du pêcher, sphinx, cicadelles, mouche du piment, noctuelle de la tomate: Employer 1,5 à 2,5 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter selon le besoin. Adopter la dose élevée contre le doryphore. **Contre la noctuelle:** 3 litres par hectare. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte.

CONCOMBRE (en serre), TOMATE (en serre) – pucerons, aleurode des serres: Employer 1,25 litre de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter selon le besoin. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Voir la rubrique "Précautions" pour l'équipement personnel de protection qu'il faut pour le traitement en serre.

POMME DE TERRE pucerons, doryphore de la pomme de terre, cicadelle, altise de la pomme de terre, altise des tubercules: Employer 1,5 litre de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter selon le besoin. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. On peut servir au bétail les tubercules rejetés. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). **Punaise terne:** 2 litres de produit par hectare. Traiter dès l' apparition des insectes. On peut traiter jusqu'à la veille de la récolte. On peut servir au bétail les tubercules rejetés. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes, ou résidus se battage).

POIS (de conserve, de semence) - purceron du pois, bruche du pois: Employer 1,5 à 2 litres de produit par hectare. Ne traiter que si la récolte doit se faire à la moissonneuse. Traiter dès l'apparition des insects puis selon le besoin. Ne pas traiter plus de deux fois par année les pois de conserverie. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter à moins de 7 jours de la récolte.

Maïs (fourrager et sucré) – puceron du maïs: Employer 2,75 litres de produit par hectare. Traiter dès l'apparition des insectes et répéter selon le besoin. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter plus de deux fois par saison. Ne pas traiter moins de 50 jours avant la récolte les cultures commerciales; on peut servir au bétail les déchets de culture. **Ver de l'épi du maïs;** 2,75 à 4 litres par hectare. Traiter les soies selon les recommandations des autorités locales.

Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets de culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter plus de deux fois par saison. Ne pas traiter moins de 50 jours avant la récolte les cultures commerciales; on peut server au bétail les déchets de culture.

CÉLERI, LAITUE (pommée et plein champ) ÉPINARD – pucerons, fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, punaise terne: Employer 2 litres de produit par hectare. Ne pas traiter plus d'une fois par saison les épinards ni plus de 3 fois la laitue. Tailler le céleri au moment de la récolte. Ne pas traiter la laitue de serre. Ne pas traiter à moins de 14 jours de la récolte. Ne pas servir au bétail ni ensiler les déchets de culture (tiges, fanes, ou résidus du battage.

LUZERNE, TREFLE – cercope des prés: Employer 0,75 litre de produit par hectare. Traiter au début de l'éclosion des oeufs. Ne pas servir au bétail le fourrage moins de 30 jours après le traitement. Ne pas traiter quand les abeilles butinent aux champs.

TOURNESOL – chrysomèle du tournesol: Employer 1,5 litre de produit par hectare dans 45 à 110 litres. Traiter quand les plants ont 45 cm de haut. Ne pas traiter à moins de 60 jours de la récolte. Ne pas ensiler ni servir au bétail les déchets du culture (tiges, fanes ou résidus de battage). Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

PLANTES ORNEMENTALES (en serre, à l'extérieur) – pucerons, tarsonème du fraisier, galéruque de l'orme, aleurode des serres, scarabée du rosier, puceron à galle allongée de l'épinette: Employer 1,25 à 1,75 litre de produit par hectare dans 1000 litres d'eau. Traiter avant la floraison. Ne pas traiter les chrysanthèmes Bonnafon ou les géraniums en serre ni les boutures de chrysanthème moins d'un mois avant la plantation. Contre le puceron à galle allongée de l'épinette, traiter au début de mai. Ne pas appliquer au bouleau. Voir la rubrique "Precautions" quant à l'équipement personnel de protection qu'il faut pour le traitement en serre.

IF JAPONAIS – charançon noir de la vigne: Employer 190 mL de produit dans 100 litres d'eau. Traiter les branches du bas et le sol au début de juillet.

PRÉCAUTIONS:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Toxique en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorbtion cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver au savon et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Mettre des vêtements propres et laver les vêtements contaminés à part des autres avant de les porter de nouveau. Ce produit est très toxique pour le poisson. Éviter de contaminer toute étendue d'eau. Ne pas appliquer ni laisser dériver l'insecticide aux endroits qu'occupent des personnes ou des animaux non protégés.

Les travailleurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus chemise à manches longues et pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage et la réparation.

Les mélangeurs/chargeurs et ceux qui traitent les serres doivent porter soit un respirateur avec cartouche anti-vapeurs organiques portant l'approbation NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les antiparasitaires, soit une boîte filtrante portant l'approbation NIOSH/MSHA/BHSE pour les antiparasitaires.

Éviter de contaminer la nourriture animale ou humaine. Ne pas entreposer près des aliments de l'homme ou du bétail ni des engrais, semences et denrées du genre. Très toxique pour le poisson. Modérément toxique pour les abeilles. Peut endommager gravement le raisin Concord. Peut causer des dommages aux haricots de Lima, géraniums et chrysanthèmes. Les formulations émulsionnables endommagent le bouleau blanc d'Europe.

Ne pas rentrer dans les endroits traités avant 48 heures. Au besoin, des individus peuvent pénétrer dans les endroits traités après moins de 48 heures pour de courtes tâches ne comportant pas de travail à la main à condition qu'au moins 12 heures se soient écoulées depuis l'application et qu'ils portent un pantalon long, une chemise à manches longues, un casque et des gants résistants aux produits chimiques. On ne doit jamais pénétrer dans la serre traitée à moins qu'on l'ait aérée ou qu'on porte un respirateur approuvé.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique aux organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le lavage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS:
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Les symptômes d'empoisonnement sont notamment les suivants: Nausées, maux de tête, état général de malaise, faiblesse et convulsions généralisées. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Si le malade est en convulsions, lui donner par injections intraveineuse de l'amobarbital sodique ou du thiopental sodique. A défaut, on peut administrer du phénobarbital (0,06 à 0,10 gramme) par voie orale. Ne pas donner de laxatif huileux car il accroît l'absorption. Ne pas donner de stimulant.

Le malade doit demeurer sous surveillance constante pendant au moins 24 heures en cas d'intoxication possible. L'électroencéphalogramme peut révéler une activité anormale du rythme alpha.

DÉCONTAMINATION:
Déversements – En cas de déversement de liquide, appliquer du carbonate de soude, de la soude caustique ou de la chaux éteinte sur la zone contaminée et laisser séjourner pendant une heure. Épandre du bran de soie, de la poudre de talc ou du sable our absorber tout liquide. Ramasser à la pelle ou au balai puis laver à l'eau les étendues à revêtement. Décontaminer les outils à la chaux éteinte.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de
déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE:
Conserver dans un endroit frais et sec. Garder à l'écart des aliments de l'homme et du bétail et des engrais, semences et denrées du genre.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))